

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 172-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.208

Déposée le: 13.06.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Mentha (Liebefeld, PS) (porte-parole)
Kohli (Bern, PBD)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Empêcher la suppression de tout ou partie du «million fédéral» destiné à des prestations particulières de la ville fédérale

Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir auprès du Conseil fédéral et du Parlement fédéral pour empêcher la suppression envisagée du « million fédéral ».

Développement :

Dans son nouveau message culture, le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales de supprimer dès 2021 l'indemnité versée à la ville de Berne pour la culture. Sa suppression concerne les contributions versées aux institutions culturelles bernoises que sont entre autres le Konzert Theater Bern (KTB), la Dampfzentrale à Berne, la Kunsthalle de Berne, le Musée d'Histoire de Berne, et à des projets. Ceux-ci sont cofinancés par la ville grâce au million fédéral. Si ces contributions ne sont plus versées, les institutions précitées devront réduire leur offre, ou alors le canton et la ville devront augmenter le montant de leurs contributions.

Cette mauvaise nouvelle ne doit pas être acceptée par le canton de Berne. Dans son dernier message concernant l'encouragement de la culture, le Conseil fédéral reconnaissait encore la légitimité des contributions versées à la ville de Berne pour des prestations culturelles particulières de la ville fédérale. Cette réflexion pertinente en termes de politique culturelle ne serait désormais plus valable d'après le Conseil fédéral. Ce sont maintenant des raisons d'ordre fiscal qui sont avancées. Dans le nouveau message culture, le Conseil fédéral se demande si tout compte fait, son statut de ville fédérale cause à Berne un préjudice financier, ce qui l'amène à supprimer cette indemnité. Cette argumentation ne tient pas compte des faits. Le million fédéral versé à la ville de Berne est un montant très modeste pour les prestations culturelles d'une capitale. Un grand nombre d'Etats européens et non européens versent des contributions nettement plus élevées pour les offres culturelles de leurs capitales. Une partie des institutions concernées sont même gérées et financées directement par les Etats.

Les institutions culturelles concernées par la suppression de cette indemnité comme le Musée d'Histoire de Berne fournissent en outre régulièrement des prestations à la Confédération, par exemple dans le cadre de visites d'Etat. L'intention affichée de supprimer le million fédéral s'inscrit malheureusement dans une série de décisions des autorités fédérales consistant à supprimer ou réduire les contributions financières versées à des institutions d'importance nationale ayant leur siège à Berne (p. ex. Forum politique, Musée Alpin). Compte tenu de ce qui précède, cette suppression est incompréhensible et doit faire l'objet non seulement d'une prise de position véhémente dans la consultation relative au message culture mais aussi d'autres interventions visant à s'y opposer.

Motivation de l'urgence : Le message culture 2021 à 2024 est en consultation jusqu'au 20 septembre 2019. L'intervention du Grand Conseil vis-à-vis du Conseil-exécutif doit donc avoir lieu immédiatement.

Destinataire

- Grand Conseil